

Conseil Exécutif du 09 septembre 2011

**DELIBERATION N°211/2011**

**ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION D'INVESTISSEMENT A L'ASSOCIATION  
SPORTIVE ILIENNE AMATEURS POUR LA REALISATION DE DIVERS TRAVAUX AUX  
ABORDS DU STADE LEON MAHE**

**LE CONSEIL EXECUTIF TERRITORIAL DE SAINT-PIERRE ET MIQUELON**

- VU** la loi organique n° 2007-223 et la loi n° 2007-224 du 21 février 2007 portant dispositions statutaires et institutionnelles relatives à l'outre-mer ;
- VU** le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- VU** l'instruction budgétaire et comptable M52 ;
- VU** le rapport de présentation générale du Budget Primitif 2011 ;
- VU** la délibération n° 59/2011 du 29 mars 2011 et notamment son article 3, donnant délégation au Conseil Exécutif pour l'attribution des crédits de subventions destinés aux associations et autres organismes et votés au titre du rapport de présentation générale du Budget Primitif 2011 dans la limite des crédits inscrits aux chapitres 204 et 65 ;
- VU** la délibération n° 134/2011 du 1<sup>er</sup> juin 2011 du budget supplémentaire 2011 – Budget Principal - et notamment son article 3, donnant délégation au Conseil Exécutif pour l'attribution des crédits de subventions destinés aux associations et autres organismes et votés au titre du rapport de présentation générale du Budget Supplémentaire 2011 – Budget Principal - dans la limite des crédits inscrits aux chapitres 204 et 65 ;
- VU** la demande de l'association en date du 31 mai 2011 ;
- SUR** le rapport de son Président,


**APRES EN AVOIR DELIBERE  
A ADOPTE LA DELIBERATION DONT LA TENEUR SUIT**

**ARTICLE 1** : Le Conseil Exécutif Territorial décide d'attribuer une subvention d'investissement de 10 000 € à l'association Sportive Ilienne Amateurs au titre de l'année 2011.

**ARTICLE 2** : Les crédits nécessaires au règlement de cette dépense seront prélevés sur le budget territorial 2011 – Chapitre 204 - Nature 2042 – Fonction 32 (ligne de crédit 17131).

**Adopté**

5 voix pour  
0 voix contre  
0 abstention(s)  
Membres du C.E : 8  
Membres présents : 5  
Membres votants : 5

**Le Président**  
  
**Stéphane ARTANO.**

*(Circular stamp: COMITE TERRITORIALE SAINT-PIERRE ET MIQUELON CONSEIL TERRITORIAL)*

**SAINT-PIERRE et MIQUELON**  
Reçu à la Préfecture  
Le ...1.2.SEP.2011....

*(Circular stamp: PREFECTURE SAINT-PIERRE ET MIQUELON)*

Conseil Exécutif du 09 Septembre 2011

**RAPPORT DU PRESIDENT**

**ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION D'INVESTISSEMENT  
A L'ASSOCIATION SPORTIVE ILIENNE AMATEURS  
POUR LA REALISATION DE DIVERS TRAVAUX  
AUX ABORDS DU STADE LEON MAHE**

Dans le cadre de sa demande de subvention au titre de l'année 2011, l'Association Sportive Ilienne Amateurs a sollicité une subvention exceptionnelle de 10 000 € pour une participation aux coûts des travaux effectués aux abords du Stade Léon Mahé.

Selon le plan de financement fourni par l'association, le coût de l'opération s'élève à 81 929,00 €. Les travaux réalisés portaient sur la construction d'un mur de soutènement et d'un escalier facilitant l'accès aux vestiaires, la remise en état du site avec pose d'une clôture, la construction et la pose de rampes pour l'escalier ainsi que l'aménagement d'un porche portant le nom du complexe sportif Louis QUEDINET.

L'association a déjà bénéficié d'une aide de l'Etat ainsi que de la réserve parlementaire et également apporté sa propre contribution à hauteur de 15 784 €. Aussi, je vous propose de lui attribuer une subvention d'investissement d'un montant de 10 000 €.

La dépense sera prélevée au chapitre 204 du budget territorial, nature 2042.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

**Le Président,**



**Stéphane ARTANO**